

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 15 octobre 2020

## Crise sanitaire

# Rennes Métropole adopte un plan de rebond(s)

Face à la crise économique, sanitaire et sociale liée au COVID-19, Rennes Métropole se mobilise et lance un plan de rebond(s) destiné à répondre à l'urgence mais aussi à préparer et accompagner la reprise sur le territoire. Ce plan de rebond(s) s'articule autour de plusieurs volets (économie, jeunesse, logement, solidarités,...) pour soutenir à 360 degrés les secteurs les plus touchés par la crise.

Sur le plan économique, Rennes Métropole a mis en place dès le printemps un plan d'urgence de 6,5 M€ à destination des entreprises fragilisées par le confinement. Alors que la crise perdure et menace de nombreux emplois, le volet économique du plan de rebond(s) vient aujourd'hui renforcer ce dispositif avec une enveloppe supplémentaire de 4 M€ pour soutenir l'insertion et accompagner les filières les plus impactées : commerce, tourisme et rencontres professionnelles, culture et événements culturels.

Afin d'anticiper la reprise et préparer la transformation de l'économie, Rennes Métropole va plus loin. Ainsi, plus de 30 M€ seront consacrés à l'accompagnement de filières stratégiques pour le territoire et s'inscrivant dans les défis des transitions écologique, numérique et sociétale.

## Des interventions engagées dès le printemps

Les mesures massives décidées par l'État pour préserver la trésorerie des entreprises et éviter cessations de paiement et faillites, et le recours à l'activité partielle pour garder les emplois et les compétences ont été complétés par un dispositif métropolitain décidé en mai.

Cette première phase d'intervention métropolitaine visait à répondre en urgence à l'arrêt d'activité des entreprises pendant le confinement, avec comme priorité à de sauvegarder les emplois. C'est le sens des mesures prises en mai par Rennes Métropole : sauvegarder les activités économiques et l'emploi et maintenir l'outil de production et les compétences qui y sont liées. Elles visaient aussi à accompagner les entreprises dans leur effort d'adaptation à une situation complètement inédite, les contraignant à adopter les nouvelles normes sanitaires afin de redémarrer leur activité en toute sécurité.

**Pour rappel**

→ Dossier de presse du 15 mai 2020 " Plan d'urgence économique métropolitain : 6,5 M€ en faveur des entreprises du territoire" > en téléchargement sur [ce lien](#)

→ Communiqué de presse du 16 juin 2020 "Plan d'urgence économique/ Mise en service d'un portail pour les demandes d'aides économiques" > en téléchargement sur [ce lien](#)

## Accompagner la reprise des activités

Rennes Métropole a décidé de soutenir les filières économiques les plus touchées sur le territoire et notamment les secteurs du commerce, du tourisme et des rencontres professionnelles, de la culture et de l'événementiel.

À très court terme, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de ces filières, Rennes Métropole a décidé d'adapter à la situation actuelle les dispositifs de soutien créés au printemps pour répondre à l'urgence de la situation économique et de créer des dispositifs nouveaux pour accompagner ces secteurs dans leur adaptation à la situation actuelle.

Le deuxième objectif est d'agir pour l'insertion et l'emploi, notamment en soutenant les structures d'insertion.

La mise en œuvre de ces orientations passe par la modification de dispositifs existants et la création de nouveaux dispositifs :

### ➤ Modification du dispositif AI-Covid-19

Initialement doté d'1 million d'euros, ce dispositif permet d'aider les entreprises à réinvestir et à adapter leurs activités en réponse à la crise. Il s'agit d'aides directes, non remboursables. Le dispositif sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2020, l'enveloppe sera revalorisée pour être portée à 3,5 millions d'euros et la priorité sera donnée à l'accompagnement des petites et très petites entreprises.

### ➤ Modification de l'aide d'urgence commerçants-artisans

Ce dispositif, doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros, a été créé au printemps pour venir en aide au secteur du commerce et de l'artisanat. La communication sur ce dispositif va être renforcée et les critères d'éligibilité vont être élargis, notamment pour permettre au secteur de l'Hôtellerie-Café-Restaurant d'en bénéficier. Le dispositif est également prolongé jusqu'au 30 juin 2021.

### ➤ Mise en place de dispositifs de soutien aux secteurs de la culture, de l'événementiel et des industries culturelles et créatives

Le volet économique du plan de rebond(s) prévoit une enveloppe de 450 000 € pour soutenir la culture et les industries culturelles et créatives. Cette aide passe notamment par la mise en place d'un dispositif visant à accélérer la transformation numérique et écologique des acteurs culturels. Inspirée du dispositif de l'AI Covid, cette aide leur permettra d'organiser et de diffuser des spectacles professionnels dans des formats adaptés. Ce dispositif permet également de favoriser la présence des petites entreprises à des manifestations professionnelles s'inscrivant dans le champ des industries culturelles et créatives.

### ➤ Création d'un dispositif d'aide à la création audiovisuelle et cinématographique locale via Rennes Cité Média (TVR)

Rennes Cité Média sera doté de moyens supplémentaires (300 000 €) pour financer

des projets de développement et de production de contenus (films de télévision et cinéma, série, web série, court-métrage, documentaire, vidéo-musique) générant des retombées économiques significatives sur le territoire.

➤ Soutien aux rencontres professionnelles renforcé

Le dispositif existant qui permet de soutenir les événements qui se déroulent à Rennes en lien avec les filières d'excellence sera augmenté de 100 000 € et passera ainsi de 180 000 € à 280 000€ en 2021.

➤ Soutien à la destination touristique

Ce soutien s'adressera aussi bien à la clientèle loisirs et aux touristes d'affaires pour soutenir la fréquentation de courts séjours sur le territoire. Dotée d'un budget de 500 000€, cette campagne sera confiée à Destination Rennes.

Les hébergeurs prélèvent la taxe de séjour auprès des clients qui fréquentent leurs structures pour le compte de Rennes Métropole. Afin d'accorder des facilités de trésorerie aux hébergeurs, le recouvrement de cette taxe est suspendu depuis mars 2020. Elle ne sera pas collectée en 2020 (périodes du deuxième semestre 2019 et du premier semestre 2020) et le prochain recouvrement, qui sera procédé en février 2021, proposera des possibilités d'échelonnement des versements. Ce dispositif représente une absence de recettes de 1.5 M€ en 2020.

➤ Création d'un Fonds de soutien aux structures d'insertions par l'activité économique (SIAE)

Doté de 500 000 €, ce fonds permettra de soutenir la création de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique et de favoriser le développement de structures déjà existantes.

## Faciliter la transformation de l'économie

Ce deuxième pan vise à accompagner les transitions qui s'imposent aux acteurs économiques. Rennes Métropole en lien avec les acteurs du territoire (acteurs du monde économique et du commerce, organisations syndicales, monde académique, conseil de développement) a en effet identifié des tendances fortes qui permettent d'engager l'économie rennaise vers la résilience.

Ces tendances qui étaient déjà présentes ont été amplifiées par la crise :

- transition écologique de l'économie, la généralisation de la RSE, l'économie sociale et solidaire
- évolutions sociétales du rapport au travail, avec des enjeux de ressources humaines, de formation, de recrutement....
- digitalisation de l'économie
- mouvements de localisme et de relocalisation des activités

Ces tendances peuvent contribuer à relancer et transformer les secteurs d'activités économiques stratégiques du territoire. Elles peuvent représenter de nouvelles opportunités, devenir des facteurs de performance et permettre une transition de l'économie métropolitaine vers plus de sobriété écologique et énergétique, développer une numérisation vertueuse et une meilleure prise en compte de l'humain.

À cette fin la Métropole fixe des objectifs qui s'inscrivent dans un calendrier plus long et seront déclinés en orientations opérationnelles en co-construction avec les acteurs du territoire afin répondre à ces quatre grands défis sociétaux.

Rennes Métropole se fixe ainsi comme objectifs :

- De placer la Responsabilité sociale et environnementale au centre de la relation Rennes Métropole/entreprises.
- De renforcer l'économie productive et favoriser les relocalisations industrielles.
- De digitaliser l'économie : de nombreuses initiatives pourront être prises pour faire du numérique un facteur de performance des entreprises et un outil d'inclusion sociale.
- D'adapter l'offre territoriale à destination des entreprises.
- De conforter 8 secteurs d'excellence du territoire :

Activités productives :

- Cybersécurité civile et militaire
- Véhicule & Mobilité
- Bâtiment durable
- Alimentation

Activités productives et présentielles :

- Santé et service à la personne
- Culture et événementiel

Activités présentielles :

- Tourisme et rencontres professionnelles
- Commerce

Exemples de projets :

- Actions déjà engagées :
  - Filière cyber : pépinière d'entreprise : 6 M€
  - Pôle d'excellence industrielle : immobilier (pépinière, ateliers mutualisés, plateforme technologique) : 5M€
  - Médiation active : travailler les modes de recrutement
- Des projets à construire :
  - Alimentation : Start up studio « Food tech »
  - Économie circulaire : Plateforme de réemploi des déchets du bâtiment
  - Filière automobile : aides à la dé-carbonation : 2,5 M€
  - Achat responsable privé à travailler avec Atout Clauses

## **L'investissement public pour stimuler durablement l'activité économique**

Quelques projets emblématiques à fort impact économique (2021-2022) :

**Programme local de l'Habitat (PLH) : 28 M€/an**

---

**Unité de valorisation énergétique (UVE) : 129 M€**

**Ecotravo : 5M€/an**

**Extension Pôle d'échange multimodal (PEM) Poterie : 7,41 M€**

## Ressources

---

- Dossier de presse du 15 mai 2020 " Plan d'urgence économique métropolitain : 6,5 M€ en faveur des entreprises du territoire" > en téléchargement sur [ce lien](#)
- Communiqué de presse du 16 juin 2020 "Plan d'urgence économique/ Mise en service d'un portail pour les demandes d'aides économiques" > en téléchargement sur [ce lien](#)